



## Parvest Global Environment

Les investisseurs sont de plus en plus nombreux à prendre conscience de la responsabilité qu'ils endossent en plaçant leur capital. La rentabilité n'est plus leur unique motivation: des objectifs sociaux, éthiques et écologiques entrent désormais aussi en ligne de compte. La solution: investir de manière responsable.

Le fonds Parvest Global Environment a été soumis à la procédure de contrôle du Comité pour un développement durable et s'est vu attribuer le label «Développement durable contrôlé». Il répond à tous les critères d'exclusion requis et est conforme aux directives en matière de transparence de l'Eurosif ainsi qu'à la norme de qualité ARISTA 3.0. Il bénéficie en outre du label ISR de LuxFLAG, reconnu sur le marché des placements. Ce fonds investit à travers le monde dans des actions d'entreprises ayant été sélectionnées selon l'approche

du meilleur de la classe. L'univers de placement comprend quelque 1500 titres, dont seuls les plus performants, soit environ 25%, sont pris en compte. Ce fonds remplit une grande partie des critères d'exclusion définis par le Comité pour un développement durable. Les secteurs qui ne sont pas explicitement exclus (armement, nucléaire et génie génétique appliqué à l'agriculture) le sont de fait, car ils ne correspondent pas à la philosophie de placement de la Banque Cler. Les secteurs controversés ne sont pas écartés.

### Critères d'exclusion

	Exclu	Non explicitement exclu	Remarques
<b>Secteurs</b>			
Armement		✓	Le fonds n'investit pas de fait dans le secteur de l'armement, car ce dernier ne fait pas partie de ses priorités. L'univers de placement peut cependant inclure des acteurs du secteur de l'environnement qui fournissent des articles non critiques aux entreprises d'armement, dès lors que le chiffre d'affaires correspondant à cette activité est inférieur à 10%.
Nucléaire		✓	Aucun investissement n'est réalisé dans des entreprises dont l'activité commerciale inclut la production d'organismes génétiquement modifiés ou d'électricité nucléaire. L'univers de placement peut toutefois inclure des fournisseurs produisant par ex. des pompes ou des valves, destinées au traitement de l'eau
Génie génétique appliqué à l'agriculture		✓	
Tabac	✓		Ces secteurs ne sont pas pertinents du point de vue de l'activité du fonds et ne font donc pas partie de l'univers de placement.
Alcool/drogues	✓		
Jeux de hasard	✓		
Pornographie	✓		
<b>Pratiques</b>			
Corruption	✓		Le respect des principes du Pacte mondial fait l'objet d'un contrôle. Il est garanti par une surveillance active.
Blanchiment d'argent	✓		
Violation des embargos décidés par l'ONU	✓		
Violation de la convention de l'ONU sur les droits de l'homme	✓		
Violation des droits fondamentaux des travailleurs (OIT)	✓		

Le fournisseur de recherches ESG de BNP Paribas (Impax) n'applique aucun critère négatif. Il privilégie l'appréciation de critères positifs ainsi que l'évaluation d'entreprises apportant une contribution significative en matière d'efficacité énergétique, de gestion des

ressources, de production d'énergies renouvelables, d'efficacité hydrique, de valorisation des déchets et de production alimentaire durable. Au moins 20% du chiffre d'affaires de l'entreprise doit pouvoir être rattaché à l'un de ces secteurs.

Exclu	Non explicitement exclu	Remarques
<b>Pays (pour les obligations d'Etat)</b>		
Embargos décidés par l'ONU		
Convention de l'ONU sur les droits de l'homme		Ce fonds n'investit pas dans des obligations d'Etat.

### Normes de qualité

	Signataire ou directives respectées	Non signataire	Remarques
Directives de transparence de l'Eurosif	✓		
Norme de qualité ARISTA 3.0	✓		

Garanties supplémentaires: labels ISR et Fonds Vert de Novethic, label environnemental de LuxFLAG

### Engagement

	Oui	Non	Remarques
Approche d'engagement	✓		
Exercice des droits de vote	✓		

### Secteurs de placement controversés

	Investissement	Aucun investissement	Remarques sur le respect des critères de best practice
<b>Biens de consommation de base (secteur alimentaire)</b>			
Pêche (sauvage)		✓	Les investissements liés à ce secteur d'activité sont exclus.

	Investissement	Aucun investissement	Remarques sur le respect des critères de best practice
Agriculture	✓		Aucun investissement n'est réalisé non plus dans des entreprises produisant des pesticides, des herbicides et des engrais. Les entreprises productrices de denrées alimentaires, dont l'activité repose sur le traitement de produits chimiques toxiques, font l'objet d'une évaluation dans le cadre de l'analyse de durabilité. Toute entorse aux conventions internationales (par ex. au règlement européen sur les substances chimiques REACH) a une influence négative sur l'évaluation et peut conduire à l'exclusion de l'univers de placement. Les activités menées dans des zones protégées s'inscrivent elles aussi dans l'analyse ESG; elles ne sont pas tolérées. Les principes du Pacte mondial doivent être respectés. Les sujets sensibles que sont les normes en matière de protection des animaux, la certification de l'aquaculture et les droits de la population locale font également l'objet d'un contrôle.
<b>Utilities (infrastructure)</b>			
Approvisionnement en eau	✓		Ce fonds privilégie l'efficacité de la gestion des ressources et, par conséquent, sur la consommation d'eau et la promotion de technologies dans ce domaine. L'approvisionnement de base de la population en eau potable fait l'objet d'un contrôle dans le cadre de l'analyse ESG, tout comme les questions relatives à la politique tarifaire (par ex. existence de politiques et de principes). Ce fonds écarte tout investissement dans des entreprises acquérant des droits d'eau ou des droits fonciers.
Financement et construction de barrages	✓		Les entreprises proposant, dans le cadre de projets de ce type, des services de conseil ou des technologies spécifiques (par ex. des turbines) peuvent toutefois être représentées dans le fonds. Toute entorse aux conventions internationales, telles que les directives de la Commission mondiale des barrages (CMB), fait l'objet d'un contrôle dans le cadre de l'analyse ESG.
<b>Matériaux de base (industrie minière et matières premières)</b>			
Industrie minière	(✓)		Le fonds n'investit pas dans l'industrie minière. Par ailleurs, les entreprises ayant des liens avec le secteur minier et celui des matières premières sont systématiquement soumises à une analyse de durabilité. Si des pratiques commerciales controversées sont constatées, la société concernée est exclue de l'univers de placement.
Sylviculture	✓		Le fonds n'investit que dans la sylviculture durable: au moins 50% des produits doivent être certifiés FSC ou PEFC. Parallèlement, les risques relatifs à la déforestation, à la destruction de la biodiversité et aux violations des droits de l'homme font l'objet d'un contrôle dans le cadre de l'analyse ESG.

	Investissement	Aucun investissement	Remarques sur le respect des critères de best practice
<b>Energie (pétrole, gaz, énergies renouvelables)</b>			
Biocarburants	✓		Le fonds met à l'honneur les entreprises qui contribuent à l'utilisation efficace des ressources naturelles ou qui proposent des mesures techniques visant à prévenir la dégradation de l'environnement. Dans le domaine des biocarburants, le fonds privilégie les technologies de 2 <sup>e</sup> génération (par ex. déchets, déchets de bois), même si celles de 1 <sup>ère</sup> génération ne sont pas exclues. Les risques relatifs à la déforestation, à la destruction de la biodiversité et à la gestion foncière font l'objet d'un contrôle afin d'éviter les surfaces agricoles où ont cours des pratiques illégales.
Extraction de combustibles fossiles et construction de pipelines	(✓)		Les investissements dans les secteurs pétrolier et gazier ne sont pas explicitement exclus même si, dans la pratique, le fonds n'investit pas dans ces branches. Les placements dans des entreprises qui opèrent dans le domaine de l'infrastructure hydraulique, qui approvisionnent les firmes pétrolières ou gazières (pompes, tuyaux, valves) ou qui mettent à disposition des technologies pour les activités de maintenance/ dépollution après extraction sont toutefois possibles.
<b>Biens de consommation cycliques</b>			
Industrie automobile	(✓)		Aucun investissement direct dans le secteur de la construction automobile n'est réalisé. Le fonds s'oriente en priorité vers les entreprises qui commercialisent des solutions durables dans les domaines de la mobilité et de l'utilisation efficace des carburants. Il privilégie les entreprises travaillant sur des technologies environnementales et sur l'efficacité de la gestion des ressources.
<b>Pharmacie et médecine/santé</b>			
Industrie pharmaceutique	(✓)		Les entreprises pharmaceutiques ne constituent pas l'essentiel du fonds. Les sociétés qui fabriquent des équipements et des appareils destinés à l'analyse, à la surveillance ou aux tests peuvent néanmoins être incluses dans l'univers de placement, sous réserve que l'analyse de durabilité n'ait pas mis en évidence l'existence de pratiques commerciales controversées ou de manquements en matière de gestion environnementale et sociale.

Mai 2017